Annexe 6

Commune de Goussainville - 28410
Enquête Publique du 3 juin 2019 au 2 juillet 2019 – E19000042/45
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Procès Verbal de synthèse des observations recueillies

Classement des observations

Le commissaire-enquêteur a relevé 4 observations manuscrites sur le registre d'enquête.
21 courriers ont été adressés au commissaire enquêteur par l'intermédiaire de la mairie.
Deux mails ont été transmis au commissaire enquêteur. Une vidéo a été transmise. Aucune observation n'a été relevée sur le site de la mairie où le dossier était consultable.
22 observations transmises portent sur des intérêts personnels et 5 sont d'intérêt général.

Synthèse des observations

Observation n°1 de M. Vanhalst Christian (courrier remis en mairie le 06/06/19)
Contexte : la parcelle 74 (La Forêt), rue du Saule Guérin, est située dans le périmètre de l'OPA n° 3 où un parking est prévu.
Requête : Il souhaite qu'un parking soit créé pour les maisons à construire sur l'OPA n°3 et que le secteur soit classé en Ubh. Une réponse satisfaisante a été donnée par M. le Maire oralement à M. Van Halst.

Observation n°1 de M. Joigneau Sylvain (courrier envoyé en mairie le 27/04/19)
Contexte : M. Joigneau possède une grange qui est impactée par l'emplacement réservé n°3.
Requête : M. Joigneau souhaite la suppression de cet emplacement réservé pour atteinte à la propriété privée.

Observation n°2 de M. Joigneau Syvain (courrier envoyé en mairie le 28/04/19)
Contexte : M. Joigneau avance que le carrefour Grande Rue / R 305-2 / RD 305-3 / rue du Centre est dangereux.
Requête : M. Joigneau demande la mise en place d'un emplacement réservé pour la création d'un giratoire.

Observation n°3 de M. Joigneau Sylvain (courrier envoyé en mairie le 29/04/19)
Contexte : M. Joigneau possède deux parcelles A367 et A364 classée en zone Nj.
Requête : Il demande la requalification de ces parcelles en zone Ubh.

Observation n° 4 de M. Joigneau Sylvain (courrier envoyé en mairie le 29/04/19)
Contexte : M. Joigneau remarque que deux parcelles A86 et A87 ne sont pas en zone Nj contrairement aux siennes.
Requête : Il demande l'annulation générale de la zone Nj au titre du principe d'égalité.

Observation n°5 de Joigneau Sylvain (courrier envoyé en mairie le 29/04/19)
Contexte : M. Joigneau remarque que deux parcelles A116 et A117 dites des poneys ne sont pas en zone Nj, ni en N.
Requête : Il demande l'annulation générale de la zone Nj au titre du principe d'égalité.

Observation n° 6 de Joigneau Sylvain (courrier envoyé en mairie le 29/04/19)
Contexte : M. Joigneau remarque que les parcelles A127, A128 et A141, de jardins et de vergers, ne sont pas en zone Nj ou Uha. Il constate selon lui un traitement différents pour les agriculteurs et les particuliers.
Requête : Il demande l'annulation de la zone Nj.

Observation n°7 de Joigneau Sylvain (courrier envoyé en mairie le 29/04/19)
Contexte : Les parcelles dites des Chèvres, A182 et A181, n'ont pas été classées en Nj mais en Uha alors que sa parcelle A365 n'est pas classée en Uha.
Requête : Il demande l'annulation générale de la zone Nj.

Observation n°8 de Joigneau Sylvain (courrier envoyé en mairie le 29/04/19)
Contexte : Il constate une différence de surface de zone Nj entre Goussainville et Champagne.
Requête : Il demande l'annulation générale de la zone Nj.

Observation n°9 de Joigneau Sylvain (courrier envoyé en mairie le 30/04/19)
Contexte : Il constate la possibilité de construire 50m2 d'extension habitable en zone N et pas en zone Nj.
Requête : Il demande des explications.

Observations n° 10 de Joigneau Sylvain (courrier envoyé en mairie le 30/04/19)
Contexte : Il reprend les définitions de l'emprise au sol et celle des terrasses par rapport au terrain naturel.
Requête : Il demande des explications sur des définitions qu'il considère comme floues.

Observation n° 11 de Joigneau Sylvain (courrier envoyé en mairie le 30/04/19)
Contexte : Il remarque que ses bâtiments, parcelles A365 et A268 et sa ferme ont une hauteur de plus de 4,5 m. Sur ces parcelles A365, 366, 364, et 367 le PLU ne permet pas d'atteindre les 5 m.
Requête : Il demande un classement en zone Uha.

Observation n°12 de Joigneau Sylvain (courrier envoyé en mairie le 30/04/19)
Contexte : Il constate que les parcelles A416 et A339 sont en zone Uha et ont moins de dix ans alors que sa parcelle A365 a plus de 50 ans et n'est pas en zone Uha.
Requête : Il demande le classement de sa parcelle A365 en Uha.

Observation n°13 notée A de Joigneau Sylvain (courrier envoyé en mairie le 03/05/19)
Contexte : Il constate les règles de places de stationnement non closes à mettre en place sur les parcelles et les juge excessives (trop nombreuses).
Requête : Il demande des explications.

Observation n°14 notée B de Joigneau Sylvain (courrier envoyé en mairie le 03/05/19)
Contexte : Il constate les règles de pleine terre (50%) à respecter en zone Uha et Uhb et les déplore car elles rendent inconstructibles les zones selon lui.
Requête : Il demande la suppression de la zone Nj.

Observation n° 15 notée C de Joigneau Syvain (courrier envoyé en mairie le 04/05/19)
Contexte : Il conteste la définition et la destination des locaux accessoires en zone Nj.
Requête : Il demande des explications.

Observation n° 16 notée D de Joigneau Sylvain (courrier envoyé en mairie le 05/05/19)
Contexte : Il constate la règle de hauteur pour les constructions en limite séparative.
Requête : Il émet des craintes pour la qualité de l'architecture de la commune.

Observation n° 17 notée E de Joigneau Sylvain (courrier envoyé en mairie le 05/05/19)
Contexte : Il considère que le PLU présente un risque de préjudice pour lui (inconstructibilité zones N et Nj). Il s'interroge sur le DPU et la préemption.
Requête : Il demande des explications.

Observation n° 18 de Joigneau Sylvain (mail envoyé le 06/05/19)
Contexte : Parcelles agricoles et zone urbaine.
Requête : Il demande la liste des parcelles agricoles passées en zone urbaine et le nom des propriétaires.

Observation n° 19 notée F de Joigneau Sylvain (envoyé en mairie le 11/05/19)
Contexte : Il constate le passage de la parcelle 33 de N en Nj.
Requête : Il demande des explications.

Observation n° 20 notée G de Joigneau Sylvain (envoyé en mairie le 18/06/19)
Contexte : Il constate le règles des places de stationnement non closes et en critique la définition qu'il considère comme une surtaxe.
Requête : Il demande des explications et des modifications.

Observation n° 21 de Joigneau Sylvain (Vidéo envoyée en mairie)
La vidéo montre les difficultés de circulation aux abords du carrefour Champagne où M. Joigneau souhaite la création d'un giratoire.

Observation n° 1 de Mme Nicole Galerne (sur registre du 06/06/19)
Contexte : Ouverture à la circulation automobile de l'impasse Saint-Thibault. Crainte de bruits et de vibrations.
Requête : Elle est opposée à l'ouverture. Deux autres sorties existantes sont possibles. Elle veut que l'impasse reste piétonne sauf pour l'accès à la parcelle 360.

Observation n°1 de M. Jean Daniel Bagot (sur registre du 21/06/19)
Contexte : M. Bagot est propriétaire de la parcelle ZI 73 au lieu-dit les Clos à Goussainville en zone A.
Requête : *Il souhaite définir deux terrains à bâtir de 900 m2 et 1000 m2.*

Observation n°1 du Conseil départemental (courrier envoyé en mairie du 03/06/19)
Contexte : Réponses au projet arrêté.
Requête : Le Conseil souhaite que le projet prenne en compte le SDAGE 2010-2015, que le volet « Etat initial environnemental » soit approfondi, que le SDAGE soit mieux intégré dans le PADD, *que le volet « eau potable » soit corrigé et aborde l'enjeu de sécurisation de* l'alimentation en eau potable de la commune, que le RPQS soit actualisé, que les produits phytosanitaires soient interdits, que le plan d'alignement des routes au lieu-dit Orval soit corrigé et que ce plan ne soit pas repris dans le PLU afin de le mettre en sommeil.

Observations n°1 de la commune de Goussainville (mail du 24/06/19)
Contexte : La commune a relevé quelques erreurs et inexactitudes dans plusieurs documents.

Requête : Voici quelques remarques de la mairie pour le PLU :

- sur le rapport de présentation, les OAP et le PADD : il est noté "conseil communautaire", au lieu de conseil municipal,

- sur la liste des emplacements réservés : il s'agit de la rue de la mairie et non pas rue de l'église (voir dans rapport de présentation page 44),

- sur les emplacements réservés, notamment à Champagne : éviter de mettre les numéros sur les parcelles,

- Sur le plan graphique 4.N° 2 : Elargissement avec 2 nn.

- La distance de 4 Mètres pour le fossé d'assainissement devra être inscrite dans le règlement écrit.

A noter : La rue de la Mairie à Champagne est remplacée désormais par la rue de la Roche, selon délibération du 19 mars 2019.

La rue du Pierrier est indiquée dans le cadastre, et peut être inscrite maintenant dans les plans.

Observations n°2 de la commune de Goussainville (sur registre le 02/07/19)

Contexte : Le nombre autorisé pour les tuiles est de 10 au m2 dans le projet de règlement écrit.

Requête : La municipalité demande à la commission PLU de porter ce nombre à 20 tuiles au m2.

Observations n°1 de M. Cyrille Chevrillon (sur registre le 29/06/19)

Contexte : M. Chevrillon est propriétaire du château d'Orval.

Requête : M. Chevrillon souhaite que le hameau d'Orval conserve son aspect du 17ème siècle et soit préservé des constructions neuves. Il veut que le minimum de 2500m2 pour les parcelles à construire soit rétabli, que les petites tuiles soient imposées et que les fenêtres de toit soient de type lucarnes.

Observations n°1 de M. Stanislas Charnallet (sur registre le 29/06/19)

Contexte : M. Charnallet est propriétaire d'une parcelle et d'une maison au 1 chemin du vieux moulin en zone A.

Requête : Il souhaite pouvoir exercer une activité dans le secteur de la mécanique et de l'automobile. Il voudrait un classement en zone Ux.

Fait à Saint-Prest, le 4 juillet 2019
Le commissaire enquêteur

Laurent Charré

Pris connaissance le 2019
Le Maire